

Communiqué de presse du CHU de Toulouse

Toulouse, le 20 mars 2017

Développement durable au CHU de Toulouse : une conscience aigüe de sa responsabilité environnementale et sociétale, un plan d'action pragmatique et volontariste

Pour un hôpital sobre et responsable,
le CHU de Toulouse s'engage



DÉVELOPPEMENT DURABLE

En associant toutes les parties prenantes concernées, ses 14 000 agents, mais aussi ses partenaires territoriaux et associatifs, le centre hospitalier universitaire de Toulouse veut mobiliser tous les acteurs susceptibles de l'accompagner dans la lutte contre le réchauffement climatique et les désordres environnementaux liés à l'activité humaine.

Il souhaite aujourd'hui valoriser les actions mises en œuvre pour réduire ses émissions de gaz à effets de serre, anticiper le réchauffement climatique et la raréfaction des énergies fossiles, et soutenir le changement des pratiques quotidiennes.

Une démarche ambitieuse et responsable depuis près de cinq ans

Le CHU de Toulouse a commencé à s'intéresser aux questions écologiques en 2005 en expérimentant, dans ses hôpitaux « Mères-Enfants » (hôpital Paule de Viguier et hôpital des Enfants), une démarche de « diagnostic environnemental » proposée par l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE) de Midi-Pyrénées.

Cette expérimentation a débouché, en décembre 2010, sur la création d'une « mission développement durable » et le lancement d'une démarche institutionnelle fondée sur la participation de plusieurs dizaines d'agents volontaires du CHU. Ainsi :

- en avril 2011, le CHU a participé à une démarche collective régionale de « management environnemental », sous la conduite de l'ARPE, pour établir un diagnostic et définir un plan d'action,
- en juin 2012, les instances du CHU ont validé le plan d'action développement durable de l'établissement,
- depuis 2013, ce plan d'action est en cours de déploiement.

Quelques exemples emblématiques de la démarche développement durable au quotidien

De nombreux services du CHU de Toulouse ont déjà déployé des actions qui contribuent à l'amélioration de l'environnement. Vous trouverez ci-dessous les actions représentatives initiées par le CHU pour répondre aux exigences environnementales, économiques et sociétales du développement durable.

Le plan de déplacement hospitalier pour réduire les émissions de gaz à effets de serre du CHU

Le plan de déplacement hospitalier (PDH) répond à la nécessité de réduire les émissions de gaz à effets de serre, essentiellement du gaz carbonique CO₂, produites par l'utilisation des véhicules à combustion thermique, qui sont à l'origine du réchauffement climatique.

Le CHU de Toulouse emploie près de 14 000 agents domiciliés sur toute l'aire urbaine toulousaine et au-delà. Ces agents exercent leur activité dans les établissements du CHU, géographiquement éloignés les uns des autres.

Son plan mobilité vise à améliorer les conditions d'accès à ces différents sites, à rationaliser les déplacements professionnels ainsi que ceux domicile-travail, et à **réduire « l'empreinte carbone » du CHU de Toulouse.**

Le plan d'action comprend plusieurs cibles :

- *l'optimisation des déplacements internes entre sites du CHU* (navettes inter-sites, schéma directeur des circulations et des parkings des sites),
- *la réduction des déplacements des véhicules du CHU* (mutualisation du parc automobile, équipements visio-conférences, formation à l'éco-conduite, location de véhicules hybrides à la place des véhicules thermiques),
- *la promotion des déplacements domicile-travail en modes doux / propres / partagés* (campagne d'information sur la prise en charge partielle par le CHU des frais de transports, convention de covoiturage avec le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération de Toulouse, (SMTC) Tisséo, facilitation du recours aux déplacements en vélos...),
- *l'accompagnement et l'anticipation des évolutions sociétales en matière de modes de vie et de déplacements* (réactualisation du PDH, géolocalisation des agents pour une superposition des cartographies des transports en commun et des habitats, et l'amélioration du maillage transport en commun / divers sites, promotion du télétravail).

Le PDH du CHU de Toulouse a été récompensé en septembre 2016 par une médaille de bronze dans le cadre des trophées Eco-mobilités du SMTC Tisséo, qui ont pour objet de valoriser les plans de mobilité des acteurs économiques de l'aire métropolitaine toulousaine et de les encourager à maintenir et à améliorer leur démarche.

L'énergie, des performances optimisées

Pour répondre à la forte augmentation des besoins en énergie liés à l'ouverture des nouveaux bâtiments sur le site de Purpan, le CHU a engagé un important programme de restructuration de son secteur énergie. En partenariat avec Dalkia, société du groupe EDF, **une centrale de production de chaleur à base de biomasse**, c'est-à-dire à base de divers résidus de bois, a été conçue et réalisée.

Son exploitation et ses performances énergétiques sont une illustration exemplaire de la démarche de développement durable du CHU, ce qui a permis d'atteindre, depuis 2014, un taux de recours aux énergies renouvelables de 13,4 % (taux qui devrait progresser au cours des prochaines années) et d'obtenir une diminution annuelle de 5 300 tonnes de rejets de CO₂, soit l'équivalent de 3 000 voitures en circulation. Achevée en décembre 2013, cette centrale biomasse permet, un achat d'énergie à moindre coût, une optimisation de la consommation, la garantie de la qualité et de la continuité de l'approvisionnement, ainsi que la disponibilité à tout moment du meilleur mix énergétique en termes d'efficacité économique, thermique et environnementale.

Par ailleurs, le CHU de Toulouse vient de mettre en place en 2016 **un plan d'action d'efficacité énergétique** qui a contribué à l'économie de 13 750 000 KWH, ce qui correspond à 7% de la consommation annuelle (soit 770 000€) et concerne tous les types d'énergies (électricité, thermies chaleur, frigories et vapeur).

Afin de lutter contre l'inflation énergétique et économique sur l'ensemble des hôpitaux de Toulouse, le CHU a opté pour une démarche de type négaWatt, constatant que la croissance non contrôlée de la consommation d'énergie, l'épuisement des ressources naturelles, le dérèglement climatique, le risque technique et géopolitique, la dépendance énergétique, poussent à revoir la façon de consommer et de produire l'énergie.

Il a été convenu de travailler dans une approche de bon sens : efficacité énergétique (en 2016), sobriété (en 2017) et énergies renouvelables (en 2017-2018).

- **L'efficacité énergétique** consiste à réduire la quantité d'énergie nécessaire sans que l'utilisateur ait à modifier ses pratiques (par exemple, amélioration de l'isolation thermique dans les bâtiments, régulation des systèmes de chauffage...)
- **La sobriété** conduit à prioriser la réduction des besoins énergétiques en modifiant ses habitudes et ses pratiques (limiter la température des locaux, diminuer les éclairages non justifiés, éteindre les appareils inutilement en veille...)
- Et parallèlement à ces démarches, le CHU souhaite privilégier **les énergies renouvelables** qui peuvent remplacer progressivement les énergies fossiles et diminuer la dépendance aux fluctuations tarifaires.

Les actions identifiées, menées au cours de l'année 2016, sont poursuivies en 2017 :

- révision des modes d'exploitation,
- meilleure gestion des flux d'air et des circuits de distribution,
- optimisation des régulations de centrale d'air et réseaux de chaud et froid,
- mise en place d'automates optimiseurs, de détecteurs de présence pour gérer l'éclairage des parkings,
- réduction des éclairages en respectant les flux lumineux réglementaires,
- ...

La qualité de l'eau, très surveillée

La vigilance apportée par le CHU à la préservation des ressources naturelles précieuses, telles que l'eau, lui a permis de réduire significativement ses consommations.

En 2013, le CHU de Toulouse consommait 634.000 m³ d'eau ; en 2016, la consommation s'est élevée à 510.000 m³.

Le CHU est confronté à la question de la qualité de l'eau rejetée qui nécessite une **surveillance permanente, en étroite collaboration avec l'unité opérationnelle d'hygiène** hospitalière pour prévenir du risque infectieux.

Le CHU déverse dans le réseau public ses eaux usées. Elles sont ensuite acheminées jusqu'à la station d'épuration de la ville et traitées comme les autres eaux grasses des usagers toulousains. Le CHU doit démontrer que les effluents générés par son activité hospitalière sont de nature domestique « non polluante », ce qui demande de caractériser la qualité de l'eau.

Un arrêté de déversement a ainsi été élaboré entre le CHU, Veolia assainissement et Toulouse Métropole pour prévenir les risques environnementaux et définir, selon les activités, les spécifications de surveillance : type de prélèvement, périodicité, paramètres d'analyses et seuil de conformité.

Par ailleurs, **des moyens de prétraitements internes ont été mis en place** pour des activités sensibles, telles que la blanchisserie ou la radiothérapie.

L'objectif est, non seulement de maîtriser, mais aussi d'anticiper les impacts environnementaux, par un suivi technique visant à vérifier la conformité des installations, mais aussi des rejets.

Une gestion des déchets en recherche permanente d'efficience

Depuis 2014, une réelle volonté d'augmenter la proportion de déchets recyclables et valorisables sur le CHU de Toulouse se traduit aujourd'hui par **la mise en œuvre de plusieurs nouvelles filières qui viennent se rajouter à la douzaine déjà existantes** :

- recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques pris en charge par un ou deux éco-organismes,
- valorisation de nos déchets organiques, résidus des repas du personnel,
- recyclage des tissus abimés et / ou, en fin de vie, issus de notre blanchisserie,
- réutilisation et recyclage de nos palettes bois,
- recyclage de nos déchets papiers de bureau, avec lancement d'une filière de tri du papier dans tous les services.

Le recyclage des déchets, qui correspond au principe de l'économie circulaire, permet d'économiser des ressources, de réduire les volumes de déchets et l'émission de gaz à effets de serre, et de favoriser l'emploi.

Depuis 2014, les recettes liées à la valorisation des déchets s'élèvent à 125 000 €, dont 80 000 € pour la seule année 2015.

D'autres projets sont en cours d'étude afin de maintenir cette dynamique :

- sensibilisation au tri des déchets assimilés ordures ménagères (DAOM) et des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) par de nouvelles méthodes de communication,
- recyclage des dispositifs médicaux à usage unique contenant des métaux précieux,
- élargissement de la filière de recyclage des déchets organiques...

Les espaces verts : un entretien raisonné et respectueux de la biodiversité

Soucieux de son devoir d'exemplarité, le CHU s'est **engagé**, avec l'aide financière de l'agence de l'eau Adour Garonne, à **ne plus avoir recours aux produits phytosanitaires** (fongicides, pesticides, herbicides), à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'objectif était de mettre en place une organisation permettant de rationaliser les interventions des jardiniers en limitant la taille, l'arrosage et en éradiquant le désherbage chimique ainsi que les traitements phytosanitaires qui seront prochainement interdits.

Cela conduit à **repenser les aménagements paysagers des 40 hectares d'espaces verts du CHU**, avec l'objectif d'en optimiser la gestion.

Parmi les actions engagées, les bénéfices attendus sont :

- la lutte contre la pollution des sols et de l'eau et la préservation de la santé des applicateurs,
- la préservation de la biodiversité par la création de zones à faible entretien et / ou de jachères fleuries,
- la diminution de la consommation en eau. En 2014, la consommation globale pour l'entretien des espaces verts a été évaluée à 55 000 m³. Elle sera réduite par la conception d'aménagements à faibles besoins en eau et la suppression de l'arrosage sur de nombreux espaces,
- la création d'aménagements paysagers en accompagnement d'opérations d'urbanisme (parkings ...) et la bataille contre la création « d'îlots de chaleur urbains »,
- l'utilisation des déchets verts, après broyage, pour une économie circulaire (paillage des massifs avec diminution de l'arrosage et prévention des repousses sauvages).

La démarche a conduit à concevoir différentes classes d'entretien, de l'intensif à l'extensif :

- sont ainsi distingués dans cette dernière catégorie « entretien extensif », les abords des parkings et les espaces situés loin des bâtiments fréquentés par le public.
- à contrario, sont inclus dans la catégorie « entretien intensif », les espaces de prestige (entrées principales des différents bâtiments et lieux de passage des patients et visiteurs).

Une récente convention de partenariat, signée en 2016 entre le CHU de Toulouse et l'agence de l'eau Adour-Garonne, a formalisé le contenu de ce plan d'actions, unique en son genre dans le secteur hospitalier. Elle a précisé les attentes et engagements réciproques des signataires (objectif zéro pesticides, subventions pour des techniques alternatives, ...).

Des achats éco et socialement responsables

La direction des achats du CHU de Toulouse a décliné un certain nombre d'objectifs « développement durable » dans une « **charte des achats écoresponsables** ».

Cette charte affiche des exigences et des critères précis à destination des fournisseurs, comme la certification des processus de fabrication, la traçabilité des produits proposés, la récupération et la gestion des déchets en fin de vie des produits et le recours aux énergies renouvelables.

La direction des achats a par ailleurs inséré, non seulement des clauses environnementales dans les cahiers des charges des appels d'offre, mais également des clauses sociales dans ses marchés, afin de souligner la dimension sociale et sociétale de sa démarche responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Le CHU de Toulouse est également devenu adhérent en 2016 de la charte des achats publics de Toulouse Métropole, baptisée « Small Business Act », dont l'objectif est de faciliter l'accès des TPE-PME, très petites entreprises et petites et moyennes entreprises, du territoire à la commande publique, tout en consolidant l'activité économique locale économique et socialement responsable.

Cette charte « Small Business Act » est articulée autour de sept principes :

1. garantir la performance de l'achat,
2. développer l'achat durable,
3. encourager l'achat responsable,
4. simplifier / dématérialiser,
5. améliorer les conditions d'exécution des marchés,
6. améliorer la relation fournisseur et la maîtrise des risques,
7. soutenir l'innovation et accélérer la croissance sur les marchés de la Smart City.

La restauration en lutte contre le gaspillage alimentaire

Le service restauration du CHU s'est fixé deux grands objectifs : la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets organiques afin de les valoriser.

Plusieurs actions sont ainsi mises en œuvre pour lutter contre le gaspillage :

- proposition de menus établis à partir de la popularité des plats cuisinés, tant pour les patients que pour les personnels ou les médecins internes,
- expression des préférences alimentaires du patient pour lui servir des plats qu'il aura choisis donc qu'il consommera (sous réserve de prescriptions médicales ou de recommandations diététiques),
- mise en place de centres de dressage des plateaux repas patients, toujours à proximité des services de soins, pour une meilleure réactivité,
- utilisation de plats cuisinés individuels surgelés qui favorise une consommation au plus proche du besoin et un choix à la carte de dernier moment pour quelques services de soins où le patient doit manger à des horaires variables.

L'ensemble des déchets organiques triés par le CHU sont ensuite traités par une société spécialisée, régionale, qui produit du terreau et se prépare à la méthanisation.

Dimension sociale et sociétale

Dans le cadre de sa démarche responsabilité sociétale des entreprises (RSE), le CHU de Toulouse a également initié :

- l'installation de containers de récupération pour les vêtements usagés des agents du CHU,
- une campagne d'éducation aux éco-gestes pour le personnel, au cœur même des unités de soins,
- des stands de conseils gratuits pour l'isolation thermique et la rénovation énergétique des logements privés des agents, avec l'espace info énergie de Toulouse Métropole,
- la participation d'une équipe d'hospitaliers au « défi familles à énergie positive », challenge national relayé au niveau métropolitain et incluant le CHU de Toulouse.

Le CHU de Toulouse se positionne comme acteur engagé dans la prise de conscience collective des enjeux climatiques et environnementaux de ses 14 000 agents.

En dehors des actions à contenus techniques, il s'emploie à mobiliser concrètement ses personnels pour les rendre, à leur tour, acteurs écoresponsables sur leurs lieux de travail, comme dans leur sphère personnelle.

Contact presse :

- **CHU DE TOULOUSE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION, HOTEL-DIEU SAINT-JACQUES,**
Dominique Soulié - tél. : 05 61 77 83 49 - mobile : 06 27 59 58 96 - courriel : soulie.d@chu-toulouse.fr